|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/76-F** |
| **21 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Australie | |
| THÈME DU FORUM MONDIAL DES POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS DE 2026 (FMPT-26) | |
| **Objet**  Par sa Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de tenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) et a chargé le Conseil de l'UIT:  1 **d'arrêter** la durée, les dates, le lieu, l'ordre du jour et les thèmes des FMPT qui pourraient être organisés dans l'avenir;  2 **d'adopter** une procédure pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général au FMPT.  La Conférence de plénipotentiaires a également chargé le Conseil de planifier l'organisation d'un FMPT en 2026. Dans le Document C24/5, un calendrier pour le FMPT-26 est proposé et le Conseil est invité à donner des orientations à ce sujet.  **Suite à donner par le Conseil**  L'Australie propose que le Conseil adopte le calendrier proposé dans le Document C24/5 et décide d'arrêter le thème suivant pour le FMPT-26:  **"Politiques visant à promouvoir l'acquisition de compétences numériques pour accroître la diversité, promouvoir l'égalité hommes-femmes et autonomiser les femmes dans les domaines de l'éducation, du renforcement des compétences et de la main-d'œuvre formée aux TIC, et à encourager la prise en compte de perspectives différentes dans le développement des technologies et des normes applicables."**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Documents* [*C24/5*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0005/fr) *et* [*C24/6*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0006/fr) *du Conseil;* [*Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-002-F.pdf) *et* [*Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/action/gender-equality/Documents/S22-PP-Res70-E.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires* | |

Introduction

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en évidence les disparités qui existent au niveau régional en ce qui concerne la formation des femmes au numérique, les hommes étant 52% plus susceptibles d'être en ligne que les femmes dans les pays les moins avancés, contre 21% à l'échelle mondiale. Le PNUD avance en outre que la pleine participation des femmes à l'innovation, à l'évolution technologique et à la généralisation du numérique, et leur capacité décisionnelle dans ces domaines, sont une condition préalable pour produire des effets porteurs de transformation en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable[[1]](#footnote-1). Selon l'édition de 2023 du rapport de l'UIT "Faits et chiffres"[[2]](#footnote-2), les femmes sont toujours surreprésentées dans la population mondiale qui n'est pas connectée, puisqu'elles sont 17% plus nombreuses que les hommes et 8% moins susceptibles de posséder un téléphone mobile.

Les technologies sont souvent le reflet de la société dans laquelle elles sont créées, développées et utilisées. Là où les inégalités entre les hommes et les femmes et la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles sont profondément ancrées, il y aura aussi des disparités dans l'accès aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans leur utilisation. La sous-représentation des femmes dans la conception, le développement et l'utilisation des technologies[[3]](#footnote-3) suscite de vives préoccupations, étant donné le rôle de plus en plus central que ces technologies jouent dans tous les aspects du quotidien. Cette fracture prive les femmes de la possibilité d'accéder aux technologies et de les utiliser, ce qui peut avoir de profondes répercussions tant pour les femmes que pour la société en général.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'accroître la participation des femmes au secteur des technologies et aux fonctions de direction. En effet, dans sa Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT a invité les États Membres et les Membres de Secteur "à encourager la formulation de stratégies efficaces destinées à renforcer l'égalité hommes-femmes pour les emplois de cadres supérieurs dans les administrations des télécommunications/TIC, les instances gouvernementales, les organismes de régulation, les organisations intergouvernementales, y compris l'UIT, et le secteur privé".

L'UIT examine actuellement certaines de ces questions dans le cadre de commissions d'études et d'initiatives, dont le Réseau de femmes (NoW). Toutefois, il est important que les efforts déployés par l'Union aillent au-delà des compétences purement techniques, afin de mieux comprendre la manière dont les comportements individuels et les normes culturelles

sont étroitement liés aux technologies. L'UIT a souligné cette nécessité dans le Document [C24/6](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0006/fr), dans lequel il est précisé que "l'UIT et ses membres doivent mener une action plus concertée", afin d'appuyer les travaux menés par l'Union pour parvenir à l'égalité hommes-femmes en vue de créer un avenir numérique plus équitable et inclusif pour tous.

S'il est de plus en plus urgent de s'attaquer au problème de la sous-représentation des femmes dans le secteur des technologies et les postes de direction, c'est parce qu'il s'avère nécessaire d'exploiter pleinement le potentiel de talent, de dynamisme et d'innovation des femmes. Cela facilitera le développement d'un avenir plus diversifié, inclusif et prospère en adéquation avec l'environnement technologique en constante évolution.

Proposition

L'Australie est consciente des possibilités d'améliorer la promotion de la diversité parmi les acteurs associés à la conception et au développement des technologies, à la définition et à la mise en œuvre des réglementations, à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à l'accès aux technologies. À ce titre, le FMPT-26 pourrait faciliter les discussions sur cette question de politique générale, s'il est placé sous le thème suivant:

**"Politiques visant à promouvoir l'acquisition de compétences numériques pour accroître la diversité, promouvoir l'égalité hommes-femmes et autonomiser les femmes dans les domaines de l'éducation, du renforcement des compétences et de la main-d'œuvre formée aux TIC, et à encourager la prise en compte de perspectives différentes dans le développement des technologies et des normes applicables."**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. PNUD, 2023, *Achieving gender equality* (Parvenir à l'égalité hommes-femmes): <https://www.undp.org/stories/bridging-gender-digital-divide-way-out-crisis>. [↑](#footnote-ref-1)
2. UIT, 2023, Rapports "Faits et chiffres 2023":  
   <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/facts-figures-2023/>. [↑](#footnote-ref-2)
3. ONU Femmes, 2023, "Comment manœuvrer vers un avenir numérique équitable": [https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/article-explicatif/2023/02/comment-manœuvrer-vers-un-avenir-numerique-equitable](https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/article-explicatif/2023/02/comment-manoeuvrer-vers-un-avenir-numerique-equitable). [↑](#footnote-ref-3)